

C.47-23/24
Baskinta, le 26 janvier 2024

Objets : Inscription de nouveaux élèves et réinscription des élèves actuels de l'école pour l'année scolaire 2024/2025.

Destinataires : Les nouvelles familles et les parents de nos élèves dans tous les cycles, dans l'enseignement académique ou technique, élèves internes ou bien externes.

Chers Parents,

Nous sommes ravis de vous annoncer l'ouverture des inscriptions et des réinscriptions pour la nouvelle année scolaire où vous serez membres dans la grande famille « **Besançonienne** » : Ecole Saint Vincent des Sœurs de la Charité – Besançon- Baskinta.

A - Lancement de la campagne d'admission

La direction de l'école lance la campagne d'admission pour l'année scolaire 2024/2025 :

Quand ?	Pour qui ?	Comment ?
À partir de lundi 29 janvier 2024 jusqu'au 30 avril 2024	Pour les familles qui ont au moins un enfant inscrit à l'école.	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire à remplir au cas où la famille désire inscrire ses enfants actuels ou un nouvel enfant de la même famille. Veuillez cliquer sur le lien suivant : https://forms.office.com/r/VgQJiNh9YR
À partir de lundi 5 février 2024 jusqu'au 28 juin 2024	Pour les nouvelles familles qui n'ont aucun élève inscrit à l'école.	<ul style="list-style-type: none">• Information donnée par la communauté éducative : administrateurs, enseignants, parents et élèves .• Annonce diffusée sur les réseaux sociaux de l'école (site, Facebook, Instagram).

Veillez inscrire vos enfants durant ces délais et cela pour une meilleure organisation des classes et les nouveaux recrutements des enseignants.

B - Âge d'admission en classe de Petite Section

Pour être admis en classe de Petite Section pour l'année scolaire 2024/2025 l'enfant doit avoir trois ans révolus avant le 31 janvier 2025. Un enfant né après le 31/01/2022 ne peut alors être admis en classe de Petite Section.

C- Retrait et constitution d'un dossier d'admission (pour un nouvel élève)

Toute famille désirant inscrire son enfant à l'école suit les étapes suivantes :

Étape -1-	Retirer le dossier d'admission du secrétariat et payer les frais d'ouverture d'un dossier
Étape -2-	Remplir avec soin le dossier avec les informations demandées
Étape -3-	Assurer les documents requis (listes disponibles dans le dossier d'ouverture).
Étape -4-	Retourner le dossier au bureau d'admission dûment rempli et signé, avec les documents requis. (Le bureau d'admission vérifie les documents, et l'infirmière consulte le cahier de vaccination).
Étape -5-	Prendre un rendez-vous avec la responsable de cycle pour le test d'admission
Étape -6-	Rencontrer la cheffe d'établissement
Étape -7-	Régler les frais

D – Procédure à suivre en cas de demande d'admission au préscolaire (PS, MS, GS)

1. La réceptionniste accorde à la famille un rendez-vous avec la responsable du préscolaire.
2. La responsable du préscolaire rencontre les parents et l'enfant pour le test d'admission
3. En cas de besoin décelé, la responsable du cycle préscolaire organise une rencontre entre la psychologue de l'école et la famille et/ou l'enfant.
4. La psychologue présente son rapport à la responsable du préscolaire qui le transmet à la cheffe d'établissement pour prendre la décision.
5. La responsable du préscolaire communique la décision à la famille :
 - pour une décision de non admission, la famille arrête la procédure à ce stade ;
 - pour une décision d'admission, les anciennes familles passent directement à la phase de règlement des frais d'inscription, alors que les nouvelles familles sont accordées à un rendez-vous avec la cheffe d'établissement, et puis procèdent au règlement des frais d'inscription.

E – Procédure à suivre en cas de demande d'admission aux autres cycles : EB1 ➡ BT3

1. La réceptionniste accorde à la famille un rendez-vous avec la cheffe d'établissement.
2. La cheffe d'établissement rencontre les parents et l'enfant, et leur annonce la date de l'examen d'admission que tout élève est tenu de passer (*à l'exception des élèves venant d'une autre école de Besançon*).
3. Un mois avant la date de l'examen d'admission, la responsable du cycle communique aux parents les compétences requises pour l'examen, et leur rappelle la date de l'examen.
4. Suite à une délibération au niveau du conseil de direction de l'école, les responsables de cycles communiquent aux parents les résultats de l'élève à l'examen d'admission et la décision de la direction.
5. La famille passe à la phase de règlement des frais d'inscription.

F – Frais d’admission et d’inscription (pour les nouveaux élèves et les élèves actuels) :

Type de frais	Date de règlement	Montant	Possibilité de remboursement
Frais d’ouverture du dossier pour les nouveaux élèves	À régler à la caisse avant la récupération du dossier.	1.000.000 L.L.	Non remboursable en cas de désistement
Frais d’inscription pour tous les élèves.	À régler à la caisse suite à la décision d’admission.	1.000.000 L.L.	Non remboursable en cas de désistement
Avance sur la contribution au Fonds de soutien pour tous les élèves.	À régler à la caisse à la même date que les frais d’inscription.	100 \$	<ul style="list-style-type: none">• Non remboursable en cas de désistement• En cas de non désistement : déduite de la contribution au Fonds de soutien en \$.

- Vous pouvez inscrire les nouveaux élèves de la Petite Section à la Garderie Farandole depuis le mois de mars 2024 jusqu’en septembre 2024, pour qu’ils s’adaptent et pour faciliter leur rentrée à la petite section.

G - Tarifs d’écolage 2024/2025 :

- Vous pouvez demander le détail des frais d’écolage en se référant au bureau d’admission.
- La scolarité en L.L. et le fonds de soutien pour 2024/2025 sont prévisionnels et seront diffusés ultérieurement en attendant la promulgation des nouvelles lois concernant la modification des salaires, des frais de déplacement et d’autres charges.
- Des facilités de paiement et des bourses scolaires peuvent être discutées sur demande avec le service social.

H -Programmes et cycles :

- Accréditation Label France Education
- CELF
- ISO 9001 :2015
- les classes sont adaptées aux besoins éducatifs spécifiques de chaque élève grâce à la fondation d’un département d’éducation spécialisée.

I -Contacts :

En cas de questions ou pour obtenir de l’aide n’hésitez pas à contacter notre service d’admission au
Numéro de téléphone : 04/288005

Veuillez consulter le site de l’école sur : www.besancon.edu.lb

Nous espérons qu’ensemble nous arrivons à partager une année scolaire 2024/2025 enrichissante et pleine de belles expériences éducatives avec vous et avec vos enfants à l’école Saint Vincent des Sœurs de la Charité – Besançon- Baskinta.

Merci de votre confiance continue.
La Direction.